

DEC171590DR08

**Décision portant nomination de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT.**

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » - IRAMAT, dont le directeur d'unité est Monsieur Pierre GUIBERT ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à Mme Maryse BLET-LEMARQUAND le 02 mars 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 08 juin 2016

## DECIDE :

### Article 1er : Nomination

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND, Ingénieure de Recherche, est nommée personne compétente en radioprotection du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 mai 2022.

### Article 2 : Missions<sup>1</sup>

Mme Maryse BLET-LEMARQUAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

### Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Maryse BLET-LEMARQUAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3<sup>e</sup> avenue de la Recherche Scientifique  
CS 10065  
45071 Orléans Cedex 2

T 02 38 25 52 00  
F 02 38 69 70 31

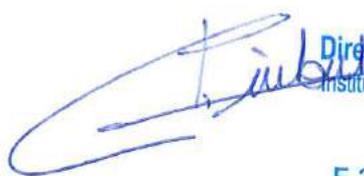
**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27/1/17.

Le Directeur d'Unité  
Pierre GUIBERT

Le Directeur-Adjoint d'Unité  
Bernard GRATUZE



Direction TRAMAT - UMR 5060 CNRS  
Institut de Recherche sur les Archéomatériaux  
Maison de l'Archéologie  
Esplanade des Antilles  
F-33607 Pessac cedex- France



Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

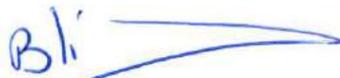
Date 04 juillet 2017

Le Président de l'Université



Ary BRUAND

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Éric BUFFENOIR



Date 18.07.17  
Pour le délégué régional empêché,  
l'adjointe au délégué régional,  
Marion BLIN